

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2023

## PORT D'UNE TENUE UNIFORME À L'ÉCOLE - (N° 254)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 28

présenté par

Mme Bourouaha et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les cosignataires proposent de supprimer cet article, instaurant l'uniforme dans les écoles et collèges publics. Cette mesure est faite pour masquer les inégalités plutôt que de les combattre. Le projet du RN pour l'éducation nationale n'est pas le nôtre. Rappelons que la fin de la gratuité de l'école pour les enfants étrangers a été proposée par le RN, constituant une discrimination insupportable entre les enfants. Rappelons également que le RN veut en finir avec le collège unique et mettre au travail dès 14 ans les enfants, ceux qui ne "seraient pas fait pour l'école".

L'enjeu des inégalités scolaires est pourtant central. Les élèves dont les parents appartiennent aux catégories socioprofessionnelles les moins favorisées sortent plus souvent du système éducatif sans diplôme. Ainsi, parmi les élèves entrés en sixième en 2007, 19% des enfants d'ouvriers non qualifiés n'ont pas obtenu de diplôme du secondaire dix ans plus tard, et c'est le cas de 38% des enfants de parents sans emploi. À l'inverse, cette proportion n'est que de 4% chez les enfants de cadres, professions libérales et chefs d'entreprise.

Voilà l'enjeu de l'école, voilà ce qui devrait mobiliser toutes nos énergies. Enfin, pourquoi l'obligation de l'uniforme est-elle instaurée seulement au sein des écoles et collèges publics et non des établissements privés sous contrats, qui devraient pourtant être soumis aux mêmes obligations que le publics, eux dont les financements sont à 75% publics ?

Cette PPL tombe à côté des vrais sujets et peine à masquer un projet pour l'école profondément inégalitaire porté par le RN.